



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

stages en entreprise

Question écrite n° 42897

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'avenir de nos universités et sur les inquiétudes d'un nombre croissant de bacheliers qui sont mal informés sur les différentes formations proposées mais qui entrent tout de même en université. Les filières courtes ou offrant les meilleurs débouchés ne sont pas mises en valeur. De plus, les diplômes sont peu utiles s'ils ne sont pas accompagnés par une certaine expérience professionnelle. Aujourd'hui encore, les étudiants peuvent effectuer des études jusqu'au troisième cycle sans effectuer aucun stage, alors que c'est un reproche qui leur sera fait dès qu'ils chercheront un emploi. Il souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement entend adopter afin de valoriser les échanges entre le monde universitaire et le monde professionnel, afin de mieux informer les étudiants sur l'ensemble des possibilités qui s'offrent à eux et leur apporter les renseignements nécessaires sur les débouchés exacts qu'ils peuvent en attendre.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, les universités ont mis en place, dans le secteur secondaire et le secteur tertiaire, des formations professionnalisées destinées à réaliser une meilleure adéquation entre l'enseignement supérieur et l'emploi. Ces formations, qui connaissent un succès grandissant, sont assurées essentiellement dans le cadre des instituts universitaires de technologie (IUT) et des instituts universitaires professionnalisés (IUP), mais elles se sont développées également dans l'ensemble du dispositif de formation universitaire (DESS, diplômes d'ingénieurs, etc.). Elles permettent d'accéder à des diplômes nationaux aux différents niveaux de l'enseignement supérieur. Au-delà des différences qui tiennent aux niveaux d'exigences universitaires et compétences professionnelles, aux spécialités et domaines professionnels concernés, ces formations ont plusieurs caractéristiques communes, notamment : un agencement d'enseignements théoriques et d'enseignements pratiques ainsi que des stages longs et un partenariat identifié avec des professions ou des entreprises. Aux côtés des formations universitaires enseignées dans les universités elles-mêmes, les filières professionnalisées supérieures sont également développées dans les lycées où l'on prépare au brevet de technicien supérieur (BTS). Le stage étudiant en entreprise s'est considérablement développé. Aux stages obligatoires intégrés dans les cursus professionnalisés se sont ajoutés plus récemment des stages prévus dans la plupart des formations à finalité générale. C'est pourquoi une table ronde associant l'ensemble des partenaires concernés a défini les conditions nécessaires pour assurer la réussite d'un stage en milieu professionnel en France ou à l'étranger. L'arrêté du 17 novembre 1999 a créé la licence professionnelle. Celle-ci, qui a bénéficié du soutien des représentants du monde économique et social, est conçue pour faciliter l'insertion dans la vie active des étudiants issus de formations générales (DEUG) ou de formations technologiques courtes (BTS, DUT...). Définie en liaison étroite avec les milieux professionnels, elle visera, en formation initiale et en formation continue, des emplois intermédiaires, entre techniciens supérieurs et ingénieurs ou cadres supérieurs. Les premières licences professionnelles seront ouvertes à la rentrée universitaire 2000, elles compteront toutes un stage de douze à seize semaines.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42897

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1391

Réponse publiée le : 15 mai 2000, page 2999